



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B  
Numéro du produit 455113

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur LEGALLAIS  
PARC D'ACTIVITÉ LES PTES DE LA SUIS  
BD LIEUTENANT COLONEL OSTIGUY  
14320 SAINT ANDRE SUR ORNE  
Tél: 08 25 31 32 33  
Fax: 08 25 31 32 99  
E-mail: legallais@legallais.com

Web www.legallais.com  
Personne à contacter legallais@legallais.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRIS) +33 (0) 1 4 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

##### Dangers physiques

Flam. Liq. 3 - H226

##### Dangers pour la santé humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304

##### Dangers pour l'environnement

Non classé.

##### Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xn; R65. Xi; R36/38. R10

##### Santé humaine

Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Peut irriter les yeux et la peau.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

## SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### Contient

VINYL TOLUENE

### Mentions de mise en garde supplémentaires

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P331 NE PAS faire vomir.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B**

<b>QUARTZ SAND</b>	<b>20-50%</b>
<b>Numéro CAS:</b> 14808-60-7 <b>Numéro CE:</b> 238-878-4	
<b>Classification</b> Non classé.	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> -
<b>VINYL TOLUENE</b>	<b>10-20%</b>
<b>Numéro CAS:</b> 25013-15-4 <b>Numéro CE:</b> 246-562-2 <b>Numéro d'enregistrement REACH:</b> 01-2119622074-50-XXXX	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R20,R65. Xi;R36/37/38. R10.
<b>TITANIUM DIOXIDE</b>	<b>&gt;0.5 &lt;1.0%</b>
<b>Numéro CAS:</b> 13463-67-7 <b>Numéro CE:</b> 236-675-5 <b>Numéro d'enregistrement REACH:</b> 01-2119489379-17-XXXX	
<b>Classification</b> Non classé.	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> -

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact cutané**

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Inhalation**

Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

**Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané**

Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma.

**Contact oculaire**

Irritation des yeux et des muqueuses.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

## SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

### Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers particuliers

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

#### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

#### Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

## SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

### QUARTZ SAND

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 0,1 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

### VINYL TOLUENE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 240 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

### TITANIUM DIOXIDE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.0498 mg/l - Eau de mer; 0.002 mg/l - rejet intermittent; 0.013 mg/l - STP; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg - Sol; 0.133 mg/kg REACH dossier d'information

#### TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.127 mg/l - Eau de mer; 1.0 mg/l - rejet intermittent; 0.61 mg/l - STP; 100 mg/l - Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg - Sol; 100 mg/kg REACH dossier d'information

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

#### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux

## SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Liquide

#### Couleur

Beige.

#### Odeur

Aromatique.

#### Seuil olfactif

Indéterminé.

#### pH

Non applicable.

#### Point de fusion

Indéterminé.

#### Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>165°C @

#### Point d'éclair

53°C

#### Taux d'évaporation

Indéterminé.

#### Facteur d'évaporation

Indéterminé.

#### Inflammabilité (solide, gaz)

Indéterminé.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Indéterminé.

#### Autre inflammabilité

Indéterminé.

#### Pression de vapeur

6 hPa @ 20°C

#### Densité de vapeur

Indéterminé.

#### Densité relative

1.65 - 1.75 @ 20°C

#### Densité apparente

Non applicable.

#### Solubilité(s)

Insoluble dans l'eau

#### Coefficient de partage

## SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

Indéterminé.

### Température d'auto-inflammabilité

Indéterminé.

### Température de décomposition

Indéterminé.

### Viscosité

> 60 S ISO2431

### Propriétés explosives

Aucune information disponible.

### Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

## 9.2. Autres informations

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

#### 10.2. Stabilité chimique

##### Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Matières incompatibles

Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

81.9121574

##### Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

##### Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

##### Contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

##### Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

##### Dangers chroniques et aigus pour la santé

Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.

##### Voie d'exposition

## SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

Contact avec la peau et/ou les yeux.

### Symptômes

Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Irritation cutanée.

### Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

#### Informations toxicologiques sur les composants

##### VINYL TOLUENE

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)

2.255

#### Espèces

Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL50 mg/kg)

5

#### Espèces

Lapin

#### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

11.0

## SECTION 12: Informations écologiques

### Ecotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

##### Informations écologiques sur les composants

##### VINYL TOLUENE

#### Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### Coefficient de partage

Indéterminé.

##### Informations écologiques sur les composants

##### VINYL TOLUENE

#### Coefficient de partage

log Pow: 3.36

#### 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité

Non applicable.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

## SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Information générale

Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

##### Méthodes de traitement des déchets

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (IATA)                      1866

#### 14.2. Norm d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)    RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG)        RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (IATA)        RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ADN)         RESIN SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID                    Exempt C1 2.2.3.1.5

Classe IMDG                        Exempt. IMDG Code Clause 2.3.2.5

##### Etiquette IMDG

Classe/division IATA            3

##### Risque subsidiaire IATA

##### Etiquettes de transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADN)      III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

##### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

##### Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie B****SECTION 16: Autres informations****Commentaires sur la révision**

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 19/05/2014

**Révision** 1

**Numéro de FDS** 20338

**Phrases de risque dans leur intégralité**

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Mentions de danger dans leur intégralité**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.